



**Commune de Mijoux**

Rue Dame Pernelle

01410 Mijoux

L'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 génèrent la réforme de la publicité des actes. Ainsi, depuis le 01 juillet 2022, le compte rendu des séances du Conseil Municipal est supprimé. Il est remplacé par la publication d'une liste de délibérations publiée dans les huit jours suivant le conseil et examinées en séance. Le procès-verbal subsiste mais ne sera publié (par affichage et dépôt sur le site internet de la commune) qu'après approbation lors de la réunion du Conseil Municipal suivant. Ainsi, le procès-verbal de la séance du 15.02.2024 ne sera publié qu'après la réunion du prochain CM

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CM du 15.02.2024 – VISA&CONTROLE DE LEGALITE**

**Présents : M. VIALLET. MC. COUTURIER. P. ECAILLE. C. GROGURIN. JF. JOLY. S. JUHEN. D. JULLIARD. G. LEGAY. M. VUILLERMOZ**

**Absents excusés : E. LEE**

**Secrétaire de séance : M. VUILLERMOZ**

**Ouverture de la séance à 19h à la salle des Fêtes de MIJOUX**

<b>NUMERO</b>	<b>OBJET</b>	<b>DECISION</b>
2024.006	Aide de la commune aux propriétaires pour la restauration – conservation des fresques murales	approuvée
2024.007	Approbation du compte de gestion 2023	approuvée
2024.008	Approbation du compte administratif 2023	approuvée
2024.009	Affectation du résultat 2023	approuvée
2024.010	Choix d'entreprise pour les études de sol_ projet 6 bâtiments	approuvée
2024.011	Choix des agences immobilières pour la vente de l'immeuble de la Fruitière et fixation du prix de mise en vente de celui-ci	approuvée

2024.012	Autorisation au maire de donner procuration à Maître RODRIGUES pour une réitération de convention de servitude de passage avec ENEDIS.	approuvée
2024.013	Reconduction organisation du temps scolaire 2024-2027	approuvée

Mijoux, le 16.02.2024

Martine VIALLET, maire